

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2024-2025

**Attention : fermeture des inscriptions le 25 juillet, réouverture le 19 août 2024**

- 1) Commencer **obligatoirement** par vous connecter au site Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour obtenir votre attestation (y compris pour les cas d'exonération) : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 2) Réaliser votre **inscription administrative en ligne**, en suivant la procédure détaillée ci-dessous suivant votre statut (première inscription, passage en année supérieure complet ou partiel) :
  - 1<sup>re</sup> inscription à l'Université Paris Cité (Admis via Parcoursup, eCandidat ou Études en France) à partir du 9 juillet 2024 : <https://u-paris.fr/premiere-inscription/>
  - Réinscription à l'Université à partir du 17 juillet 2024 : <https://u-paris.fr/reinscription-a-universite-paris-cite/>

### Précisions :

- **Passage en année supérieure partiel :**  
(relevé de notes comportant la mention « Accès étape sup » au niveau du résultat global) :  
S'inscrire en ligne **une seule fois en L2 et uniquement en L2** (cas L1/L2 et cas L2/L3).  
La scolarité se chargera de réaliser l'inscription complémentaire.

Résultat global
Accès étape sup
- **Double licence Mathématiques et Informatique :**
  - en 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> année de licence, l'inscription s'effectue en ligne sur la double licence de l'UFR d'Informatique.
  - en 2<sup>e</sup> année de licence, l'inscription s'effectue en ligne sur la double licence de l'UFR de Mathématiques.→ Les inscriptions complémentaires pour les 3 années seront ensuite réalisées par les scolarités.
- **Double licence Physique/Mathématiques :**  
L'inscription administrative s'effectue en ligne sur la double licence de l'UFR de Physique.  
L'inscription complémentaire sera réalisée par la scolarité.
- **Double licence Algorithme et décisions :**  
La scolarité vous transmettra un Laissez-Passer (mail vous autorisant à vous réinscrire en ligne) pour vous inscrire à partir du 17 juillet 2024.
- **Césure :** La scolarité vous transmettra un Laissez-Passer (mail vous autorisant à vous réinscrire en ligne) pour vous inscrire à partir du 17 juillet 2024.

### **En cas de problème,**

En premier lieu, vous devez **porter attention aux dates des inscriptions administratives** indiquées selon votre statut et **consulter la « FAQ inscriptions »** : <https://u-paris.fr/faq-inscriptions/>

Si l'année de la licence proposée n'est pas la bonne, vous pouvez contacter par mail la gestionnaire du Département Scolarité Licence. Coordonnées disponibles à cette adresse : <https://licence.math.univ-paris-diderot.fr/scolarite/contacts/>

Si vous avez une question ou que vous rencontrez des difficultés avec : votre inscription administrative, l'accès aux applications, l'accès à votre messagerie ou au compte Université Paris Cité, vous pouvez joindre le Centre de Contact :

- sur la hotline au : 01 57 27 65 67 du lundi au vendredi 9h30-16h30. Ouvert jusqu'au 25 juillet. Réouverture : 19 août à 10h.
- en remplissant le formulaire de contact à cette adresse : <https://u-paris.fr/centre-de-contact/>

→ **L'inscription administrative se déroule entièrement en ligne. Il n'y a aucun accueil en présentiel par le centre de contact.**